

■ Badminton

N3 : Maure-de-Bretagne - Saint-Brieuc (3-5) Première défaite pour le MBC

La rencontre était annoncée piège pour les Mauritaniens. Leaders invaincus du championnat, ils affrontaient les derniers du classement, Saint-Brieuc. Mais les locaux connaissent parfaitement leurs adversaires du jour et savent que leur place ne reflète en rien leur niveau de jeu.

Ces craintes se confirment sur les courts de l'Ensemble Sportif Calypso et ce, avant même le début de la rencontre. Les Costarmoricains comptent en effet dans leurs rangs leur joueur numéro 1, Benoît Le Guilloux, blessé depuis mars dernier, et qui faisait son retour pour cette rencontre. Pour la première fois de la saison, ils sont au complet (leur simple dames 2 avait également été absente lors de la 1^{re} journée). La rencontre s'annonce donc particulièrement indécise.

Elle s'ouvre par les deux doubles. Sur le double hommes, Stéphane Motais et Nicolas Perrinel, après un temps d'adaptation, confirment sur le terrain leur statut de favori sur le papier et s'imposent en deux sets. Dans le même temps, le double dames est a priori moins favorable au MBC et les Briochins comptent sur ce point. Mais Lise Perrinel et Amélie Soullaine livrent un très bon match tactiquement et parviennent également à gagner en deux sets.

La rencontre se poursuit par les deux simples numéros 2 et les Mauritaniens espèrent y enfoncer le clou. Chez les dames, Anne-Laure Guéhenneuc ne trouve pas la solution face à Caroline Perrin et doit s'incliner en deux manches. Chez les hommes, la partie est disputée. Après avoir gagné le premier set aux prolongations,



Malgré la victoire du double féminin, le Maure Bc s'incline à domicile face à Saint-Brieuc.

Stéphane Motais est proche de l'exploit dans les prolongations du second set mais son adversaire le contraint à disputer un 3^e set. Le capitaine mauritanien, de retour de blessure, y est plus juste physiquement et laisse échapper la victoire.

Les deux équipes se retrouvent à égalité avant les simples numéros 1, qui s'annoncent très tendus. Chez les hommes, Clément Bébin affronte le revenant Benoît Le Guilloux avec l'avantage d'un classement légèrement supérieur et des incertitudes sur le niveau de jeu de son adversaire. En méforme actuellement, le Mauritanien manque de sérénité et livre une partie hachée, mais il préserve le principal, le résultat, apportant ainsi le troisième point de son équipe. Chez les dames, Amélie Soullaine doit affronter Anne-Gaëlle Depagne, qui lui est supérieure de deux deux classements et qui connaît

bien les lieux, puisqu'elle a été formée au MBC. Sans pitié pour son ancien club, cette dernière impose son jeu, face à la jeune Mauritienne, qui n'a jamais vraiment réussi à se libérer dans cette partie.

Avant le dernier tour, tout est encore possible pour les deux équipes qui sont donc à égalité 3 partout. La rencontre se jouera sur les deux mixtes, où les niveaux sont très proches : en 1 Anne-Laure Guéhenneuc et Nicolas Perrinel face à Anne-Gaëlle Depagne et Fabien Le Millier ; en 2, Lise Perrinel et Clément Bébin contre Karine Le Millier et Pierre Guinnebault. Même si les matchs ne se déroulent pas en suivant le même scénario, ils connaissent la même issue et se jouent aux prolongations du troisième set. Et, dans les deux matchs, les Mauritaniens sont battus dans le money time. Alors que la victoire était possible, la rencontre est finalement perdue

pour deux points sur chaque match.

« C'est dur pour les joueurs de s'incliner comme cela, conclut le président Samuel Hochard, ils ne passent pas loin de la victoire et un match nul aurait été largement mérité, d'autant que cela aurait récompensé également le public qui a beaucoup soutenu l'équipe ». La note est donc amère pour les Mauritaniens, qui se consolent toutefois avec les malheurs de leurs poursuivants au classement, La Chapelle sur Erdre, battus aussi à domicile. La prochaine journée, le 17 décembre à Maure, verra les deux clubs s'affronter pour une rencontre qui permettra au vainqueur de passer les fêtes de fin d'année au chaud.

► **Classement.** 1. Maure (10 points) ; 2. La Chapelle sur Erdre (8) ; 3. Fougères (8) ; 4. Bc Kemperle (8) ; 5. Rostrenen (7) ; 6. Saint-Brieuc (7).